



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B.P.7
68171 RIXHEIM CEDEX
Tél. : 03 89 64 59 59
Fax : 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr

SERVICE TRAVAUX
st.travaux@rixheim.fr

323 / VOI / 2025

ARRÊTE

Portant autorisation d'occupation du domaine public rue de l'Etang

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

- Vu l'ordonnance du 1er septembre 1945 portant étatisation de la Police dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-2, L 2213-1, L 2213-6 et L 2215-4 ainsi que le Code des Communes,
- Vu le décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958 relatif à la police de la circulation routière (Code de la route), modifié et complété,
- Vu les arrêtés interministériels des 22 octobre 1963, 24 novembre 1967 et 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière, modifiés et complétés,
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,
- Vu la demande de Monsieur FISCHER Damien en date du 30 octobre 2025,

Arrête :

Article 1^{er} : Monsieur FISCHER Damien est autorisé à utiliser le domaine public, rue de l'Etang, entre le bassin d'orage près du restaurant « Le Buchwald » et le refuge du Zuhrenhof, pour la mise en sécurité d'arbres tombés et abattus.

Article 2 : Etant donné la dangerosité des travaux de mise en sécurité des arbres, la circulation de tout véhicule et piéton sera interdite, le temps des manutentions, et sera signalé par barrière et rubalise, en amont et aval du chantier.

Article 4 : Après l'évacuation des arbres, le domaine public sera nettoyé par Monsieur FISCHER.

Article 5 : Ces mesures s'appliqueront dans la période du 03 au 07 novembre 2025.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la ville, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg ou via l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 7 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rixheim,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur Richard PISZEWSKI, adjoint en charge du plan de circulation et de la sécurité de la route,
- Centre technique municipal, 28 rue de Pologne, 68170 RIXHEIM,
- Monsieur FISCHER Damien, 14 rue de l'Ecole, 68440 ZIMMERSHEIM,

Fait à RIXHEIM, le 30 octobre 2025

Le Maire :



Rachel BAECHTEL

Publié sur le site internet de la commune de RIXHEIM le 31 OCT. 2025